

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, nous allons procéder à l'examen du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1973. Je passe la présidence du Conseil à Monsieur Marc GERARD.

(Le Maire quitte la salle des délibérations).

AFFAIRE N° 1. - COMPTE ADMINISTRATIF du MAIRE et COMPTE de GESTION du RECEVEUR MUNICIPAL pour l'exercice 1973.

Monsieur Marc GERARD donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Conformément au décret n° 57 657 du 22 Mai 1957, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à vos délibérations le compte administratif du Maire et le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1973 :

Les résultats généraux que font ressortir ces comptes sont les suivants :

S U B D I V I S I O N S	RESULTATS à la CLOTURE de l'EXERCICE PRECEDENT		OPERATIONS de l'EXERCICE		RESULTATS à la CLOTURE de l'EXERCICE 1973	
	Déficits	Excédents	Dépenses	Recettes	Déficits	Excédents
Section d'investissement		120 969 337	1 972 652 177	1 959 359 381		107 677 041
Section de fonctionnement		115 000 874	4 283 836 197	4 351 736 188		182 900 865
A déduire opérations indirectes		235 970 211	6 256 488 374	6 311 096 069		290 577 906
T O T A L		235 970 211	4 526 992 330	4 581 600 025		290 577 906

Ces résultats seront repris au budget supplémentaire :

- Savoir - Excédents reportés 290 577 906
 Restes à réaliser sur emprunts ou subventions 2 627 526 658
 2 918 104 564

A DEDUIRE

- Dépenses engagées et non payées à la clôture
 l'exercice 2 799 335 852
 RESULTAT 118 768 712

Les principales opérations réalisées au cours de l'exercice 1973 sont les suivantes :

SECTION d'INVESTISSEMENT

Chap.	900 - Hôtel de Ville et bâtiments administratifs ..	14 985 794	
	901 - Voirie	474 427 552	
	902 - Réseaux	582 069 150	
	903 - Equipement scolaire et culturel	406 893 370	
	904 - Equipement sanitaire et social	10 367 398	
	906 - Services industriels et commerciaux	48 725 077	
	908 - Urbanisme et habitations	45 380 780	
	909 - Autres équipements	17 691 162	
	911 - Programmes pour département	62 000 000	
	925 - Mouvements financiers	<u>310 111 894</u>	

1 972 652 177

Financés par :

- Excédent extraordinaire reporté	120 969 337
- Subventions diverses	217 832 211
- Emprunts	1 324 255 800
- Divers	67 071 870
- Fonds communaux	<u>242 522 959</u>

1 972 652 177

SECTION de FONCTIONNEMENT

Chap.	60 - Fournitures diverses	116 257 621
	61 - Frais de personnel	1 184 207 150
	62 - Impôts et taxes	1 139 650
	63 - Travaux et services extérieurs	46 059 852
	64 - Participation et prestations	264 811 629
	65 - Allocations et subventions	181 497 395
	66 - Frais de gestion et de transport	75 418 442
	67 - Frais financiers	146 568 530
	82 - Charges s/exercices antérieurs	<u>188 179 884</u>

2 204 140 153

Financés par :

Chap.	70 - Produits d'exploitation	12 373 269
	71 - Produits domaniaux	20 636 568
	72 - Produits financiers	7 523 529
	73 - Recouvrements divers	76 482 066
	74 - Taxes sur les salaires	774 273 809
	75 - Impôts directs	795 308 517
	77 - Centimes	855 660 800
	77 et 78 - Divers	1 333 205
	82 - Produits s/exercices antérieurs	<u>193 649 255</u>

2 737 241 018

L'EXCEDENT 533 100 865
a servi à couvrir les dépenses d'investissement pour un montant . 242 522 959

LA DIFFERENCE, soit 290 577 906

sera reprise au budget supplémentaire de 1974.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer sur le compte administratif du Maire et sur le compte de gestion du Receveur Municipal, pour l'exercice 1973.

L'an mil neuf cent soixante quatorze, le 7 JUIN, les membres composant le Conseil Municipal, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances :

Etaient présents :

MM. HOARAU Marcel - GERARD Marc - BEDIER Francis - TESSIER Jacques - FOSSARD Charlemagne - Mme JASMIN Eléopold - MM. FERRERE Chantilly - BOYER Bruno - APAVOU Antoine - ROBERT Valère - FONTAINE Frantz - LICHARDY André - AFFEJEE Abdoul-Hack - Mme FUTHAZAR Hugues - MM. TANDRYA Fred - MONDON Jean-Claude - LAPIERRE Marcel - Mme PAYET André - MM. NANDO Raymond - RAMASSAMY Adolphe - PICARD Antoine - AFFEJEE Jack - LAURET Gérard - BOYER Eric -

Etaient représentés :

M. le Docteur THEVENIN Marc	par M. Marc GERARD
M. RIVIERE Maxime	par M. Marcel HOARAU
Mme ROCHE Valère	par M. Gérard LAURET
M. le Docteur MAINGARD Paul	par M. Jacques TESSIER
M. DE BALBINE Alexandre	par M. André LICHARDY

Etaient absents :

M. Auguste LEGROS - Mme Jules BENARD - M. Maurice CHANE KUNE

Où le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les diverses ordonnances et instructions ministérielles sur la comptabilité des communes, et notamment celles des 24 Avril 1834 et 10 Avril 1835.

Le Conseil, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 1973, et les autorisations supplémentaires qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés par Monsieur le Maire ordonnateur, le compte d'administration de l'exercice 1973, accompagné du compte de gestion du Receveur, ainsi que l'état des restes à payer reportés sur 1974,

Procédant au règlement définitif du budget de 1973, propose de fixer ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses dudit exercice, savoir :

R E C E T T E S

Les recettes, tant ordinaires, qu'extraordinaires de l'exercice 1973 évaluées par le budget à	7 292 674 985
ont dû s'élever, d'après les titres définitifs des créances à recouvrer, à la somme de	4 468 466 714
de laquelle somme il convient de déduire celle de SAVOIR : pour non-valeurs justifiées au compte du Receveur	1 096 478
pour restes à recouvrer également justifiés et qui seront portés en recettes au prochain compte	

pour restes à recouvrer non justifiés à mettre à la charge du comptable qui en sera forcé en recettes au prochain compte

Somme égale

Au moyen de quoi la recette de 1973, demeure définitivement fixée à la somme de 4 467 370 236

DEPENSES

Les dépenses créditées au budget de 1973 s'élevant à 7 292 674 985

Il faut y joindre celles qui ont été l'objet de crédits supplémentaires accordés dans le cours de l'exercice 263 315 582

TOTAL des dépenses présumées 7 555 990 567

De cette somme il faut déduire celle de 3 379 198 237

SAVOIR

1° - Crédits ou portions de crédits restés sans emploi comme excédant le montant réel des dépenses 579 862 385

2° - Dépenses faites, mais non ordonnancées avant le 28 Février 1973, et à reporter au budget de 1974 2 799 335 852

3° - Dépenses ordonnancées, mais non payées avant le 31 Mars 1974, et à reporter au budget de 1974

Somme égale 3 379 198 237

Au moyen des déductions ci-dessus les dépenses de l'exercice 1973 sont définitivement fixées à 4 176 792 330

Les recettes de toute nature étant de 4 467 370 236

Les dépenses de 4 176 792 330

Il reste, par conséquent, pour excédent définitif .. 290 577 906
laquelle somme sera portée au chapitre des recettes supplémentaires du budget de l'exercice 1974.

Toutes les opérations de l'exercice 1973 sont déclarées définitivement closes et les crédits annulés.

La présente délibération sera jointe, comme pièce justificative, au budget de 1973.

Délibéré à Saint-Denis, les jours, mois et an que ci-dessus..

LE MAIRE. - Voici maintenant le projet de délibération concernant l'approbation du compte de gestion de Monsieur DIVI, Receveur Percepteur des Finances.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1973, et les autorisations qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 1973,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 1972, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures

Considérant,
Délibère,

1°) - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 1973 au 31 Décembre 1973 y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion :

S U B D I V I S I O N S	SOLDES AU DEBUT DE LA GESTION		OPERATIONS CONSTATEES AU COURS DE LA GESTION		SOLDES A LA CLOTURE DE LA GESTION	
	DEBITEURS	CREDITEURS	DEBIT	CREDIT	DEBITEURS	CREDITEURS
Cl. 1 et 2	7 848 662	717:8 024 528 228	:3 130 592 514	:2 117 300 218	:9 558 099 930	:9 780 673 145
Cl. 4	368 262	490: 454 710 200	:9 917 669 130	:10 155 190 907	:270 180 332	:594 149 819
Cl. 5	322 313	221:	:5 172 360 290	:4 880 230 818	:614 442 693
Cl. 6, 7 et 8	:4 284 932 675	:4 352 832 666	:2 399 208 705	:2 467 108 696
.....	8 539 238 428:8	539 238 428	:22 505 554 609	:22 505 554 609	:12 841 931 660:12	:841 931 660:12 841 931 660:

2°) - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1973 arrêté comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires et des budgets annexes /

NUMEROS	S U B D I V I S I O N S	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
		DEFICITS	EXCEDENTS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICITS	EXCEDENTS
85	Section ordinaire	-	115 000 874	2 554 340 153	2 622 240 144	-	182 900 865
06	Section extraordinaire	-	120 969 337	1 972 652 177	1 959 359 881	-	107 677 041
457	Régie d						
457	Régie d						
	TOTAUX	-	235 970 211	4 526 992 330	4 581 600 025	-	290 577 906

3°) - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives arrêté les opérations de cette comptabilité comme suit :

Total des soldes repris au début de la gestion	421 245
Total des opérations constatées au cours de la gestion (crédits	3 49 867 300
(débits	3 29 557 850
Total des soldes à la clôture de la gestion	0 20 730 695

4°) - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 1973, par le Receveur, n'appelle aucune observation de sa part.

Fait et délibéré à Saint-Denis, le 7 JUN 1974

M. GERARD. - Je vous propose de voter, par acclamations, vos félicitation au Maire et au Receveur Municipal, ainsi qu'à Madame BEDIER.

(Applaudissements).

Le Maire reprend sa place à la table du Conseil.

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues, je vous remercie au nom du Maire de Saint-Denis d'avoir voté ce compte administratif. Il m'est agréable d'adresser toutes nos félicitations et nos remerciements à Monsieur le Receveur Percepteur qui nous a aidé dans notre tâche, ainsi qu'au personnel municipal dont la compétence et le travail nous ont toujours donné satisfaction.

(Applaudissements).

Vu
St Denis, le 13 Août 1944
P. le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: J. P. P...
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Signé: R. P...
§
§
§